

Le contrat portant Obligations réelles environnementales (ORE) : l'outil de protection volontaire de la biodiversité



La biodiversité est l'affaire de politiques publiques, par le biais d'outils réglementaires. Elle est également l'affaire de toute personne publique ou privée propriétaire de foncier. C'est dans cet esprit qu'un dispositif volontaire de protection de la biodiversité, des milieux et des fonctions écologiques a été créé en 2016 : le contrat ORE.

Auteurs du document : KURUKGY Vanessa

Obtenir le document : [OFB](#)

Diffuseur des métadonnées : Office français de la biodiversité

Mots clés : DIVERSITE BIOLOGIQUE, PROTECTION NATURE, AIDE, COOPÉRATION, LÉGISLATION, AMENAGEMENT FONCIER, OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE, CONTRAT

Thème (issu du Text Mining) : DROIT

Date : 2022

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Source : Biodiversité, des clés pour agir, n° 1. 46-48

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès libre

Accéder à la notice source : https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/vue-consult/ofb_recherche_oai/DOC00072737

Télécharger les documents :

https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/62249?fic=doc00072737.pdf

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/le-contrat-portant-obligations-reelles-environnementales-ore-l-outil-de-protection-volontaire-de-la-0>

Evaluer cette notice: